

CET – changement de règles

La **CFDT** vous a informés dans son Info Rapide le 29 janvier 2025 ([DIS - Info Rapide - Bugs migration 4You](#)) qu'il y avait un bug dans les compteurs du CET Groupe pour certains salariés lors de la migration de eTemptation à 4You.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, la Direction de DIS a tout simplement changé les règles et sa façon de faire pour le décompter les jours du CET Groupe.

La Direction de DIS impose depuis le 1^{er} janvier :

- que l'abondement soit accolé aux 5 jours, sinon il est perdu.
- que les prises de jours du CET Groupe soit un multiple de 5 (hors abondement) pour bénéficier de l'abondement

La Direction a changé les règles de prise de jours sur le CET Groupe sans en informer au préalable les instances représentatives par une information en CSEC, ni les salariés.

Lorsque le boycott des instances sera terminé, la **CFDT** demandera donc un point au premier CSEC afin que la Direction s'explique sur de tels agissements.

La **CFDT** réclamera que la Direction :

- calcule, depuis le ralliement de DIS à l'accord Groupe (14 juin 2021), pour les salariés qui ont pris des jours de leur CET Groupe, le nombre de jours d'abondement auquel ils auraient dû avoir droit
- regarde le nombre de jours d'abondement réellement pris pour chaque salarié
- régularise l'abondement des salariés qui n'ont pas bénéficié de l'abondement de 20% par affectation de ce dernier dans un compteur dédié ou par réaffectation au compteur CET
- attribue 1 jour d'abondement pour les salariés qui ont pris des jours de leur CET Groupe en 2025 et qui n'ont pas accolé le(s) jour(s) d'abondement
- que la Direction informe les instances représentatives du personnel et les salariés de ces changements de règles avant leurs mises en application

La **CFDT** invite une nouvelle fois les salariés à vérifier leurs compteurs CET et revenir vers nous s'ils constatent la moindre anomalie, celles que nous avons recensées ou toute autre anomalie.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants **CFDT**.

Meudon	Gémenos	La Ciotat Sophia/Meyreuil	Tours	Pont-Audmer	DSC référent
					
Jean Michel RAVON	Alain FERULLO	Arnaud BOURREE	Sébastien CORBIN	Sébastien BOIVIN	Thierry CHANTRE

Vous pouvez également nous contacter aux adresses suivantes :

- Pour Meudon : CFDT-Thales-DIS-Meudon@thalesgroup.com
- Pour La Ciotat : CFDT-Thales-DIS-LaCiotat@thalesgroup.com
- Pour Tours : CFDT-Thales-DIS-Chambray@thalesgroup.com
- Pour tous les sites : CFDT_THALES_DIS_FRANCE@thalesgroup.com

Si vous souhaitez exprimer votre avis et que celui-ci soit pris en compte : [Rejoignez la CFDT](#).



Les personnes ne désirant plus recevoir d'email d'information de la **CFDT** DIS peuvent se désinscrire en cliquant sur le lien suivant : [Demande de désinscription](#)
